

Image not found or type unknown



Demission CDI + chômage

Par RLA974, le 04/03/2024 à 06:44

Bonjour à tous,

J'ai le projet de demissionner de mon CDI dans l'entreprise que je suis depuis Septembre 2022. (la rupture conventionnel est pas accepter chez notre employeur)

Je ne suis pas éligible a la [démission](#) reconversion.(Je n'ai pas les 5ans continu d'activité)

**Pour ouvrir droit au chômage je doit travailler 3 mois en continu après la démission ?
Peu importe le contrat CDD, intérim... ?**

Cordialement,